



Bureau du président et premier dirigeant

Office of the Chair and CEO

26 AVR. 2017

Madame Hélène Lauzon et Monsieur Gary Merasty
Coprésidents du comité d'experts
sur la modernisation de l'Office
christopher.piercey@canada.ca

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 6 avril 2017 envoyée au nom du comité d'experts qui examine le rôle, la structure et le mandat de l'Office national de l'énergie sous le régime de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (la *Loi*). Nous vous transmettons avec plaisir les réponses de l'Office à ces questions, à l'appendice 1 ci-joint.

Je vous souhaite bonne chance dans la prochaine étape du processus et je suis impatient de prendre connaissance des résultats de votre travail dans le rapport de recommandation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président et premier dirigeant,

C. Peter Watson, P. Eng., FACG

Pièce jointe

Appendice 1 – Réponses aux questions du comité d’experts sur la modernisation de l’Office reçues le 6 avril 2017

Table des matières

Question 1 – Pourriez-vous fournir un aperçu du modèle de financement de l’Office? En particulier, a) quelles sont les sources de financement de l’Office; b) quel pourcentage du budget de l’Office provient des entreprises? Comment ces fonds sont-ils utilisés? 2

Question 2 – Pourriez-vous donner un aperçu du nombre d’employés travaillant à chacune des responsabilités essentielles de l’Office, soit l’évaluation environnementale, l’observation du marché, etc.? 4

Question 1 – Pourriez-vous fournir un aperçu du modèle de financement de l’Office? En particulier, a) quelles sont les sources de financement de l’Office; b) quel pourcentage du budget de l’Office provient des entreprises? Comment ces fonds sont-ils utilisés?

L’Office est financé au moyen de crédits du Parlement. Il soumet au Parlement de l’information détaillée sur les crédits au moyen du processus relatif aux budgets des dépenses et à l’attribution des crédits. Le plan ministériel 2017-2018 de l’Office comprend une ventilation détaillée de la façon dont le budget total est attribué de même que les secteurs de responsabilité essentielle.¹

Les responsabilités essentielles de l’Office, ainsi que les résultats visés et les mesures de rendement, sont décrits plus clairement dans le cadre ministériel des résultats.² Les fonds sont alloués en fonction de ces responsabilités essentielles. Grâce au cadre ministériel des résultats, l’Office peut mesurer son rendement et en faire rapport de manière transparente en ce qui concerne les responsabilités essentielles, tout au long du cycle de vie de l’infrastructure qu’il réglemente. L’organisation s’engage ainsi à obtenir des résultats valables et mesurables pour les Canadiens dans ces responsabilités essentielles.

Environ 97 % des crédits parlementaires de l’Office sont ensuite recouverts auprès des sociétés réglementées. Les fonds recouverts sont déposés directement dans le Trésor public.

Selon la *Loi sur l’Office national de l’énergie*, l’Office peut recouvrer auprès des sociétés qu’il réglemente les coûts engagés pour s’acquitter des responsabilités prévues dans cette loi ou toute autre loi du Parlement, au moyen du règlement pris à cette fin. Les précisions sur le mode de recouvrement des coûts, y compris le calcul des frais, sont énoncées dans le *Règlement sur le recouvrement des frais de l’Office national de l’énergie*.

Le recouvrement des coûts est généralement échelonné sur une année civile et basé sur le prix des produits. Les coûts sont répartis entre les principaux produits réglementés par l’Office avant d’être alloués à des sociétés précises à l’intérieur des groupes de produits. Voici les principaux groupes de produits :

- pétrole (oléoducs);
- gaz (gazoducs);
- LIT (lignes de transport d’électricité internationales et interprovinciales désignées);
- produit (pipelines utilisés pour des produits autres que le pétrole et le gaz).

Les sociétés réglementées par l’Office sont ensuite divisées en trois catégories principales :

- Grandes sociétés – Sociétés pipelinières ayant un coût de service annuel de 10 millions de dollars ou plus, ou LIT transportant 50 000 mégawattheures ou plus d’électricité annuellement.
- Sociétés intermédiaires – Sociétés pipelinières ayant un coût de service annuel de 1 million de dollars ou plus, mais inférieur à 10 millions de dollars.
- Petites sociétés – Sociétés pipelinières ayant un coût de service annuel inférieur à 1 million de dollars ou LIT transportant moins de 50 000 mégawattheures d’électricité annuellement.

Toutes les sociétés paient leur part des frais recouvrables comme suit :

¹ Le plan ministériel est accessible en ligne à l’adresse <https://www.neb.one.gc.ca/bts/pblctn/plnprrt/2017-2018/dprtmntlpln-fra.pdf>.

² Voir la page d’accueil du cadre ministériel des résultats de l’Office à l’adresse <https://www.neb-one.gc.ca/bts/whwr/gvrnnc/dprtmntlrsltrmwrk/index-fra.html>

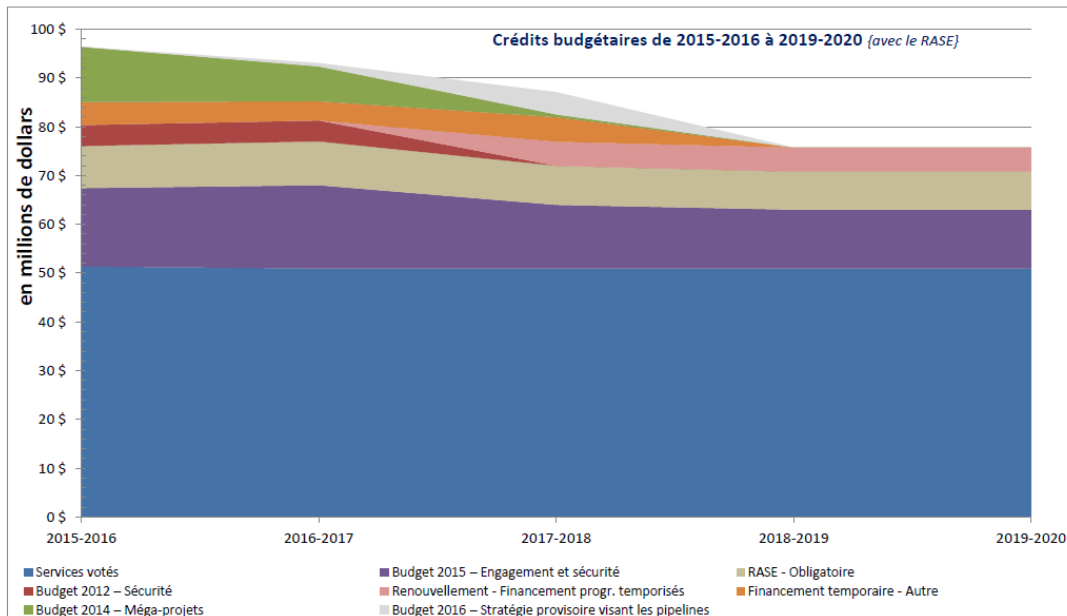
- Grandes sociétés – Montant proportionnel des droits exigibles au titre du recouvrement des frais, selon le débit annuel par groupe de produits (pour les pipelines) ou l'électricité transportée (pour les LIT).
- Sociétés intermédiaires et petites – Redevances annuelles fixes (500 \$, 10 000 \$, 50 000 \$, etc.).
- Nouvelles sociétés – Redevances prévues aux articles 5.2 et 5.3.³

Les crédits parlementaires de l'Office proviennent d'un mélange de financement continu des activités de base A et de programmes spéciaux de financement temporaire approuvé par le Parlement en vue d'obtenir des résultats précis. Cela exige une gestion financière active et prudente de la part de l'Office, en particulier en ce qui a trait à la dotation en personnel. Une représentation graphique illustrant bien ces renseignements, dont une partie figure ci-dessous, était incluse dans la séance d'information technique du 29 novembre 2017 donnée par l'Office au comité de modernisation.

Provenance des fonds	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Services votés	51,344,262 \$	50,920,805 \$	50,910,805 \$	50,910,805 \$	50,910,805 \$
Budget 2012 – Sécurité	4,296,812 \$	4,296,812 \$			
Budget 2014 – Méga-projets	11,339,007 \$	7,151,179 \$	573,332 \$		
Budget 2015 – Engagement et sécurité	16,078,537 \$	17,088,537 \$	13,078,537 \$	12,088,537 \$	12,088,537 \$
Budget 2016 – Stratégie provisoire visant les pipelines		688,629 \$	4,554,866 \$		
Financement temporaire - Autre	4,698,119 \$	3,929,828 \$	5,029,464 \$		
Renouvellement - Financement progr. temporisés			4,925,980 \$	4,925,980 \$	4,925,980 \$
RASE - Obligatoire	8,622,882 \$	8,982,092 \$	8,009,996 \$	7,800,409 \$	7,800,409 \$
Total général	96,379,619 \$	93,057,882 \$	87,082,980 \$	75,725,731 \$	75,725,731 \$

Remarques

Crédits alloués à l'Office, répartis selon le financement de base, les crédits temporaires et les fonds prévus par la loi
Le statut des éléments en cours est « financement non encore accordé ».



³ Aux termes des articles 5.2 et 5.3, les sociétés qui obtiennent un permis ou un certificat de l'Office pour construire un nouveau pipeline ou une nouvelle LIT paient à l'Office une redevance unique équivalant à 0,2 % du coût estimatif de la construction de la canalisation ou ligne de transport. Les sociétés qui paient une redevance prévue à l'article 5.2 ou 5.3 la première année ne sont pas tenues de verser le montant normal de recouvrement des coûts pour cette année-là.

Question 2 – Pourriez-vous donner un aperçu du nombre d'employés travaillant à chacune des responsabilités essentielles de l'Office, soit l'évaluation environnementale, l'observation du marché, etc.?

Les précisions sur les crédits parlementaires actuels de l'Office, y compris le nombre d'employés travaillant à chacune des responsabilités essentielles (processus décisionnels, surveillance de la sécurité et de l'environnement, information sur l'énergie et engagement) sont accessibles dans le plan ministériel 2017-2018 et le cadre ministériel des résultats, comme il a été mentionné précédemment.

Pour ce qui est de l'effectif précis de l'Office, il est difficile de répartir l'organisation en secteurs fonctionnels distincts vu que beaucoup de fonctions sont interreliées. Selon la démarche intégrée et adaptative appliquée pour l'évaluation environnementale et l'examen des projets, le personnel peut travailler depuis l'étape de l'évaluation du projet jusqu'à la surveillance effectuée par l'Office tout au long du cycle de vie des installations, la cessation d'exploitation et l'engagement soutenu. Par exemple, un spécialiste de l'environnement faisant partie du secteur des processus décisionnels peut travailler principalement aux évaluations environnementales, mais il peut aussi prendre part à des activités reliées à la surveillance de la sécurité et de l'environnement ou à l'engagement. Cette continuité procure un système plus adaptatif, des relations plus solides avec les parties prenantes et un ensemble plus vaste de compétences pour le personnel. Pour chaque projet, l'Office utilise une structure matricielle pour regrouper l'expertise requise au sein de l'organisation et former des équipes de projet multidisciplinaires.

Le plan ministériel 2017-2018 renferme les équivalents temps plein (ETP) suivants pour l'exercice financier 2017-2018 :⁴

Responsabilités essentielles et services internes	ETP prévus 2017-2018
Processus décisionnels	121,2
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	141,2
Information sur l'énergie	41,42
Engagement	15,45
Total partiel	319,27
Services internes	133,58
Total	452,85

Les plus grandes familles d'emplois à l'Office sont les suivantes : spécialistes de l'environnement, spécialistes socioéconomiques, spécialistes des questions foncières et spécialistes de l'engagement (85 ETP), ingénieurs et personnel responsable de la sécurité (69 ETP), analystes de marchés (23 ETP) et conseillers juridiques (23 ETP). Nos employés sont des meneurs dans leurs domaines respectifs; bon nombre d'entre eux ont un diplôme d'études supérieures, dont 14 possèdent un doctorat.

⁴ Voir la page 47 du plan ministériel à l'adresse <https://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/plnprtr/2017-2018/dprtmntlpln-fra.pdf>